



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS : 113559
V001.3

Rubson recharges pour absorbeur d'humidité classic

Révision: 02.11.2010
Date d'impression: 22.12.2010

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Rubson recharges pour absorbeur d'humidité classic

Contient:

Chlorure de calcium No. CAS 10043-52-4

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Déshumidificateur

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel France S.A.

rue de Silly 161

92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (CLP):

Irritation oculaire Catégorie 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (DPD):

Xi - Irritant

R36 Irritant pour les yeux.

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement:

avertissement

Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence: P102 À conserver hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant



Phrases R:
R36 Irritant pour les yeux.

Phrases S:
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers:
Le produit est alcalin.

3. Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:

Agent deshumidificateur

Substances de base pour préparations:

Chlorure de calcium

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Chlorure de calcium 10043-52-4	233-140-8	> 90 %	Irritation oculaire 2 H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	EINECS N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Chlorure de calcium 10043-52-4	233-140-8	> 90 %	Xi - Irritant; R36

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Premiers secours**Description des premiers secours:****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Non concerné.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Irritant pour les yeux.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, formation possible gaz de chlore.

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer mécaniquement.
Diluer les résidus avec beaucoup d'eau.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Mesures d'hygiène:

Eviter le contact avec les yeux.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon; appliquer une crème de protection.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.
Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.
Eviter strictement les températures inférieures à 0 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Déshumidificateur

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle:**

Valable pour
France

aucun(e)

Contrôles de l'exposition:**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Protection respiratoire:

masque antipoussière en cas de formation de poussière.
Masque antipoussière, filtre à particule P2.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm). Ils devront être utilisés pour chaque contact même court. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

à la formation de poussière:
Lunettes de protection

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	granulés solide, hygroscopique blanc
Odeur	inodore
pH	Il n'y a pas de données.
Point initial d'ébullition	> 1.600 °C (> 2912 °F)
Point d'éclair	Il n'y a pas de données.
Température de décomposition	Il n'y a pas de données.
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données.
Densité	Il n'y a pas de données.
Densité en vrac	Il n'y a pas de données.
Viscosité	Il n'y a pas de données.
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données.
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données.
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données.
Point de fusion	Il n'y a pas de données.
Inflammabilité	Il n'y a pas de données.
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données.
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données.
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données.
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données.

Autres informations:

Il n'y a pas de données.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:

A des températures de > 770 °C, décomposition en dégageant du chlore.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Matières incompatibles:

Il n'y a pas de données.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: pas irritant

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant
OECD 405

12. Informations écologiques

Informations générales:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Chlorure de calcium 10043-52-4	LC50	> 10.000 mg/l	Fish	96 h	Gambusia affinis	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Chlorure de calcium 10043-52-4	EC50	3.005 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Chlorure de calcium 10043-52-4	EC50	3.130 mg/l	Algae	96 h	Nitscheria linearis	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales
Peut être éliminé des eaux de rejet par un traitement physique et/ou chimique.
Peut en petite quantité être rejeté avec les ordures ménagères.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet
060314

14. Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Aucun danger

Transport ferroviaire RID:

Aucun danger

Navigation intérieure ADN:

Aucun danger

Transport maritime IMDG:

Aucun danger

Transport aérien IATA:

Aucun danger

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Teneur VOC 0,0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Prescriptions nationales: Liste non exhaustives de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.
Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Protection des travailleurs:	Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire). Prescriptions nationales: Liste non exhaustives de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.
Protection de l'environnement:	Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).
Protection de l'environnement:	Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36 Irritant pour les yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.